



TG/UROCH(proj.9)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2014-01-16

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

UROCHLOA *

Code UPOV : UROCH_RUZ; UROCH_DIC; UROCH_HUM;
UROCH_DEC; UROCH_BRI; UROCH_RBR; UROCH_RDB

Urochloa brizantha (Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster;
Urochloa decumbens (Stapf) R. D. Webster;
Urochloa dictyoneura (Fig. & De Not.) Veldkamp;
Urochloa humidicola (Rendle) Morrone & Zuloaga;
Urochloa ruziziensis (R. Germ. & C. M. Evrard) Crins;
Urochloa ruziziensis (R. Germ. & C. M. Evrard) Crins x *U. brizantha*
(Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster;
Urochloa ruziziensis x *Urochloa decumbens* x *Urochloa brizantha*

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGÉNÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

établis par un ou des experts du Brésil

pour examen par le

Comité technique à sa cinquante et unième session,
qui se tiendra à Genève du 23 au 25 mars 2015

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

Autres noms communs : *				
nom botanique	anglais	français	allemand	espagnol
<i>Urochloa brizantha</i> (Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster, <i>Brachiaria brizantha</i> (Hochst. ex A. Rich.) Stapf, <i>Panicum</i> <i>brizanthum</i> Hochst. ex A. Rich.	Bread Grass, Palisade grass, Palisade signal grass, Signal Grass		Palisadengras	Pasto alambre, Pasto señal, Zacate señal, Zacate signal, Brachiaria

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

Autres noms communs :				
nom botanique	anglais	français	allemand	espagnol
<i>Urochloa decumbens</i> (Stapf) R. D. Webster, <i>Brachiaria decumbens</i> Stapf	Basilisk signal grass, Signal grass, Spreading liverseed grass, Surinam grass		Surinamgras	Zacate Surinam, Pasto chontalpo, Pasto de la palizada, Pasto de las orillas, Pasto peludo, Pasto prodigio, Zacate prodigio, Brachiaria
<i>Urochloa dictyoneura</i> (Fig. & De Not.) Veldkamp, <i>Brachiaria dictyoneura</i> (Fig. & De Not.) Stapf, <i>Panicum dictyoneurum</i> Fig. & De Not.	Koronivia grass			
<i>Urochloa humidicola</i> (Rendle) Morrone & Zuloaga, <i>Brachiaria humidicola</i> (Rendle) Schweick.; <i>Panicum humidicola</i> Rendle	Creeping signal grass, Koronivia grass	Koronivia		Braquiaria dulce, Kikuyu de la Amazonía, Pasto humidicola, Pasto humidicola dulce
<i>Urochloa ruziziensis</i> (R. Germ. & C. M. Evrard) Crins, <i>Brachiaria ruziziensis</i> R. Germ. & C. M. Evrard	Congo grass, Congo signal grass, Ruzi grass			Congo señal, Gambutera, Kenia, Pasto Congo, Pasto ruzi, Brachiaria
<i>Urochloa ruziziensis</i> (R. Germ. & C. M. Evrard) Crins x <i>U. brizantha</i> (Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster, <i>Brachiaria ruziziensis</i> R. Germ. & C. M. Evrard x <i>B. brizantha</i> (Hochst. ex A. Rich.) Stapf				
<i>Urochloa ruziziensis</i> x <i>Urochloa decumbens</i> x <i>Urochloa brizantha</i> , <i>Brachiaria ruziziensis</i> x <i>Brachiaria decumbens</i> x <i>Brachiaria brizantha</i>				

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	4
2. MATÉRIEL REQUIS	4
3. MÉTHODE D'EXAMEN	4
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	4
3.2 LIEU DES ESSAIS	4
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	4
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI	4
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	5
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ	5
4.1 DISTINCTION.....	5
4.2 HOMOGENEITE	6
4.3 STABILITE	6
5. GROUPEMENT DES VARIÉTÉS ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	7
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTÈRES	7
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES	7
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES	7
6.3 TYPES D'EXPRESSION	8
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES	8
6.5 LEGENDE	8
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES	9
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTÈRES	13
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES	13
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES	13
9. BIBLIOGRAPHIE	16
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	17

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Urochloa brizantha* (Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster, *Urochloa decumbens* (Stapf) R. D. Webster, *Urochloa dictyoneura* (Fig. & De Not.) Veldkamp, *Urochloa humidicola* (Rendle) Morrone & Zuloaga, *Urochloa ruziziensis* (R. Germ. & C. M. Evrard) Crins, *Urochloa ruziziensis* (R. Germ. & C. M. Evrard) Crins x *U. brizantha* (Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster, *Urochloa ruziziensis* x *Urochloa decumbens* x *Urochloa brizantha*.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

500 g de graines.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

3.1.1 En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.1.2 Les deux cycles de végétation indépendants doivent être sous la forme de deux plantations distinctes.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Dans le cas des variétés apomictiques, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 40 plantes isolées, qui doivent être réparties en 2 répétitions au moins.

3.4.2 Dans le cas des variétés allogames, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 60 plantes isolées au moins, qui doivent être réparties en 3 répétitions au moins.

3.4.3 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 *Recommandations générales*

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

Pour établir la distinction des hybrides, il est possible d'utiliser les lignées parentales et la formule, en observant les recommandations suivantes :

- i) description des lignées parentales conformément aux principes directeurs d'examen;
- ii) vérification de l'originalité de ces lignées parentales par rapport à la collection de référence, sur la base des caractères décrits dans la section 7 afin de réaliser un criblage des lignées endogames les plus proches;
- iii) vérification de l'originalité de la formule des hybrides par rapport à celle des hybrides notoirement connus, compte tenu des lignées endogames les plus proches;
- iv) établissement de la distinction au niveau des hybrides pour les variétés à formule semblable.

Des indications supplémentaires figurent dans les documents TGP/9 "Examen de la distinction" et TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la Distinction, de l'Homogénéité et de la Stabilité".

4.1.2 *Différences reproductibles*

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 *Différences nettes*

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*

Dans le cas des variétés apomictiques, sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

Dans le cas des variétés allogames, sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

- MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes
- VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p.ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations figurant dans l'introduction générale.

4.2.3 Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés apomictiques, il faut appliquer une norme de population de 2 % et une probabilité d'acceptation d'au moins 95 %. Dans le cas d'un échantillon de 40 plantes, deux plantes hors-type sont tolérées.

4.2.4 L'homogénéité des variétés hybrides doit être déterminée en fonction de la catégorie d'hybride et conformément aux recommandations sur les variétés hybrides figurant dans l'introduction générale.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Limbe : pilosité (caractère 11)
- b) Inflorescence : forme du rachis en section transversale (caractère 17)
- c) Inflorescence : couleur des stigmates à l'anthèse (caractère 18)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemples*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 *Légende*

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

(a)-(c) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*) QN VG (+) (a)					
Plant: growth habit	Plante : port	Pflanze: Wuchsform	Planta: porte		
erect	dressé	aufrecht	erecto	BRS Piatã, CIAT BR02/1718	1
semi erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	BRS Tupi, Llanero	3
semi prostate	demi-étalé	halbliegend	semipostrado	MIXE LN 45, Mulato II	5
prostrate	étalé	liegend	postrado	Humidícola comum	7
2. (*) QN MS (+)					
Plant: height	Plante : hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura		
short	basse	niedrig	corta	BRS Tupi	3
medium	moyenne	mittel	media	BRS Piatã, MIXE LN 45, Mulato II	5
tall	haute	hoch	alta	CIAT BR02/1718, Xaraés	7
3. (*) QN MS (a)					
Stolon: length of internode	Stolon : longueur des entre-nœuds	Ausläufer: Länge des Internodiums	Estolón: longitud del entrenudo		
absent or very short	absent ou très court	fehlend oder sehr kurz	ausente o muy corto	BRS Piatã	1
short	court	kurz	corto	Mulato II	3
medium	moyen	mittel	medio	Humidícola comum	5
long	long	lang	largo	BRS Tupi	7
4. (*) QN MS (+) (a) (b)					
Culm: length of internode	Tige : longueur des entre-nœuds	Halm: Länge des Internodiums	Macollo: longitud del entrenudo		
short	court	kurz	corto	BRS Tupi	3
medium	moyen	mittel	medio	MIXE LN 45	5
long	long	lang	largo	Xaraés	7
5. QN MS (a) (b)					
Culm: diameter	Tige : diamètre	Halm: Durchmesser	Macollo: diámetro		
small	petit	klein	pequeño		1
medium	moyen	mittel	medio	MIXE LN 45, Mulato II	2
large	grand	groß	grande		3
6. (*) QN VG (+) (a) (b)					
Flag leaf: curvature of blade	Dernière feuille : courbure du limbe	Fahnenblatt: Biegung der Spreite	Última hoja: curvatura del limbo		
weak	faible	schwach	débil		1
medium	moyenne	mittel	media		2
strong	forte	stark	fuerte		3

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
7. (*) QN VG (+) (a) (b)					
Flag leaf: width of blade	Dernière feuille : largeur du limbe	Fahnenblatt: Breite der Spreite	Última hoja: anchura del limbo		
narrow	étroite	schmal	estrecha	BRS Piatã	1
medium	moyenne	mittel	media	MIXE LN 45, Mulato II	2
broad	large	breit	ancha		3
8. (*) PQ VG (a) (b)					
Flag leaf: distribution of hairs on sheath	Dernière feuille : répartition des poils sur la gaine	Fahnenblatt: Verteilung der Haare auf Blattscheide	Última hoja: distribución de los pelos en la vaina		
at base	à la base	an der Basis	en la base		1
at apex	au sommet	an der Spitze	en el ápice	MIXE LN 45	2
on margins	en bordure	an den Rändern	en los márgenes		3
throughout	partout	überall	en la totalidad	BRS Piatã, Mulato II	4
9. QN MS (a) (b)					
Leaf blade: length	Limbe : longueur	Blattspreite: Länge	Limbo: longitud		
short	court	kurz	corto	Basilisk, Humidícola comum	3
medium	moyen	mittel	medio	MIXE LN 45	5
long	long	lang	largo	BRS Piatã, Mulato II	7
10. (*) QN MS (a) (b)					
Leaf blade: width	Limbe : largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura		
narrow	étroit	schmal	estrechas	BRS Piatã	3
medium	moyen	mittel	medio	MIXE LN 45	5
broad	large	breit	anchas	Mulato II	7
11. (*) QL VG (a) (b)					
Leaf blade: hairiness	Limbe : pilosité	Blattspreite: Behaarung	Limbo: vellosoidad		
absent	absente	fehlend	ausente	BRS Tupi	1
present	présente	vorhanden	presente	Mulato II	9
12. (*) PQ VG (a) (b)					
Leaf blade: distribution of hairs	Limbe : répartition des poils	Blattspreite: Verteilung der Haare	Limbo: distribución de los pelos		
on upper surface only	uniquement sur la face supérieure	nur auf Oberseite	solo en el haz	BRS Tupi, Llanero	1
on lower surface only	uniquement sur la face inférieure	nur auf Unterseite	solo en el envés	MIXE LN 45	2
on margins only	uniquement en bordure	nur auf Rändern	solo en los márgenes	Marandú, Xaraés	3
on both surfaces	sur les deux faces	auf beiden Seiten	en ambas superficies	Mulato II, Basilisk	4

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
13. (*) QN VG (a) (b)					
Leaf sheath: density of hairs	Gaine de la feuille: densité de la pilosité	Blattscheide: Dichte der Behaarung	Vaina de la hoja: densidad de la vellosidad		
absent or sparse	absente ou éparsé	fehlend oder locker	ausente o escasa	BRS Piatã	1
medium	moyenne	mittel	media		2
dense	dense	dicht	densa	Mulato II	3
14. (*) QN MS (+) (a) (c)					
Inflorescence: length of peduncle	Inflorescence : longueur du pédoncule	Blütenstand: Länge des Blütenstandsstiels	Inflorescencia: longitud del pedúnculo		
short	court	kurz	corto		3
medium	moyen	mittel	medio	Mulato II	5
long	long	lang	largo	BRS Piatã, MIXE LN 45	7
15. QN MS (+) (a) (c)					
Inflorescence: length of rachis	Inflorescence : longueur du rachis	Blütenstand: Länge der Spindeln	Inflorescencia: longitud del raquis		
short	court	kurz	corto	Mulato II	3
medium	moyen	mittel	medio	Llanero	5
long	long	lang	largo	Marandú	7
16. QN MS (+) (a) (c)					
Inflorescence: length of basal racemes	Inflorescence : longueur des racèmes de la base	Blütenstand: Länge der basalen Blütentrauben	Inflorescencia: longitud de los racimos basales		
short	courts	kurz	cortos	BRS Tupi, Humidícola comum	3
medium	moyens	mittel	medios	MIXE LN 45, Mulato II	5
long	longs	lang	largos	Marandú	7
17. (*) PQ VG (+)					
Inflorescence: shape of rachis in cross section	Inflorescence : forme du rachis en section transversale	Blütenstand: Form der Spindeln im Querschnitt	Inflorescencia: forma del raquis en sección transversal		
triangular	triangulaire	dreieckig	triangular	MIXE LN 45	1
winged	ailée	geflügelt	alado	Mulato II	2
crescent	en croissant	halbmondförmig	lunular	BRS Piatã	3
18. (*) PQ VG (+)					
Inflorescence: stigma color at anthesis	Inflorescence : couleur des stigmates à l'anthèse	Blütenstand: Farbe der Narbe bei der Blüte	Inflorescencia: color del estigma en el momento de la antesis		
white	blanc	weiß	blanco	Mulato II	1
light purple	violet clair	hellpurpurn	púrpura claro	Llanero	2
medium purple	violet moyen	mittelpurpurn	púrpura medio	BRS Piatã, MIXE LN 45	3
dark purple	violet foncé	dunkelpurpurn	púrpura oscuro	Marandú, Toledo	4

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
19. (*) QN VG (a)					
Spikelet: pubescence	Épillet : pubescence	Ährchen: Behaarung	Espiguilla: pubescencia		
absent or very sparse	absente ou très éparse	fehlend oder sehr locker	ausente o muy escasa	BRS Piatã	1
sparse	éparse	locker	escasa	Humidícola comum	3
medium	moyenne	mittel	media	Mulato II, Xaraés	5
dense	dense	dicht	densa	BRS Tupi, Llanero	7
20. QN VG (+) (a)					
Glume: anthocyanin coloration	Glume : pigmentation anthocyanique	Hüllspelze: Anthocyanfärbung	Gluma: pigmentación antociánica		
absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	BRS Piatã	1
weak	absente	gering	débil	Basilisk	3
medium	moyenne	mittel	media	Marandú	5
strong	forte	stark	fuerte	Llanero	7
21. (*) QN MG (+)					
Time of beginning of flowering	Époque du début de floraison	Zeitpunkt des Blühbeginns	Época de inicio de la floración		
early	précoce	früh	temprana	BRS Piatã, Basilisk, Llanero	3
medium	moyenne	mittel	media	Marandú	5
late	tardive	spät	tardía	Xaraés	7

8. Explications du tableau des caractères

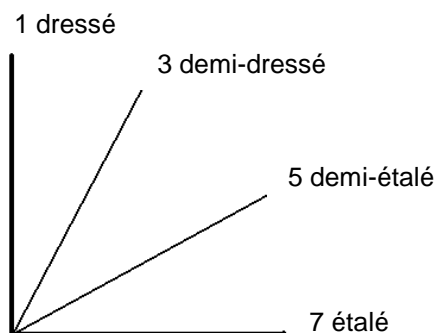
8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Les observations doivent être effectuées lorsque 50 % de toutes les plantes présentent au moins une fleur ouverte.
- (b) Les observations sur la tige et les feuilles entièrement développées doivent être effectuées sur l'avant-dernière feuille de la tige principale.
- (c) Les observations sur l'inflorescence doivent être effectuées lorsque 50 % de toutes les plantes présentent au moins une inflorescence entièrement dégagée et avant l'ouverture des fleurs.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Plante : port



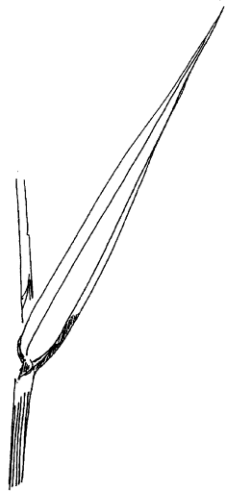
Ad. 2 : Plante : hauteur

La hauteur de la plante doit être mesurée au milieu de la plante, de la troisième feuille entièrement développée jusqu'au sol, à l'exclusion des inflorescences.

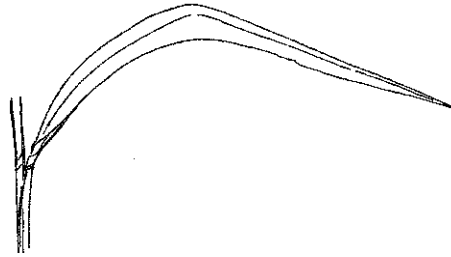
Ad. 4 : Tige : longueur des entre-nœuds

L'évaluation de la longueur des entre-nœuds doit être effectuée au tiers médian de la plante; elle ne se rapporte pas à la tige florale.

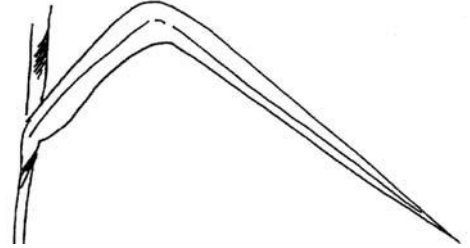
Ad. 6 : Dernière feuille : courbure du limbe



1
faible



2
moyenne



3
forte

Ad. 7 : Dernière feuille : largeur du limbe



étroite
1



moyenne
2

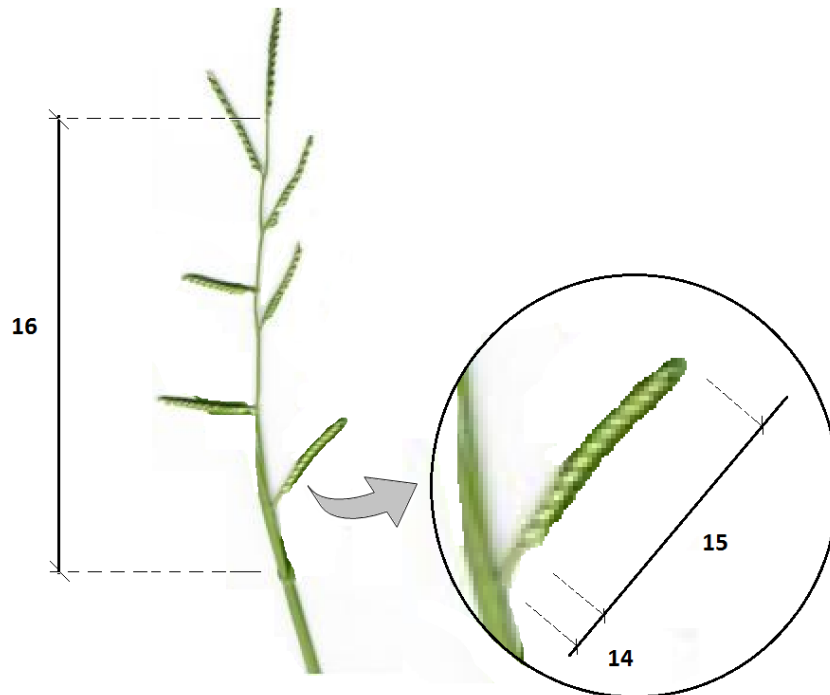


large
3

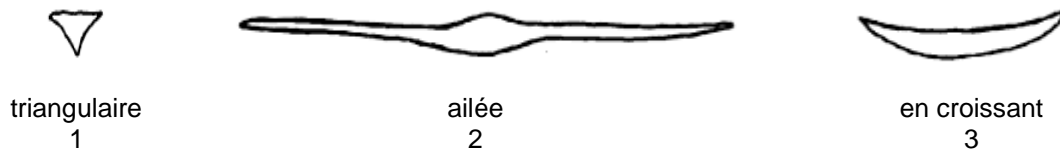
Ad. 14 : Inflorescence : longueur du pédoncule

Ad. 15 : Inflorescence : longueur du rachis

Ad. 16 : Inflorescence : longueur des racèmes de la base



Ad. 17 : Inflorescence : forme du rachis en section transversale



Ad. 18 : Inflorescence : couleur des stigmates à l'anthèse

À observer à l'anthèse.

Ad. 20 : Glume : pigmentation anthocyanique

La pigmentation anthocyanique sur la glume doit être observée lorsque 50 % des plantes présentent au moins une inflorescence entièrement dégagée, avant la floraison.

Ad. 21 : Époque du début de floraison

L'époque du début de floraison doit être observé lorsque 50 % des plantes présentent au moins une inflorescence entièrement dégagée.

9. Bibliographie

Assis, G.M.L. de, Euclides, R.F., Cruz, C.D. and Valle, C. B. do. 2003: Discriminação de Espécies de Brachiaria Baseada em Diferentes Grupos de Caracteres Morfológicos. R. Bras. Zootec., v.32, n.3, pp.576-584

Dahmer, N., Schifino-Wittman, M.T., Dall'Agnol, M., Castro, B de, 2008: Cytogenetic data for Paspalum notatum Flüge accessions. Sci. Agric., Piracicaba, v.65, n.4, p.381-388.

Miles, J. W., Maass, B. L. and Valle, C. B. do. eds., 1996: Brachiaria: Biology, Agronomy, and Improvement. CIAT Publication No. 259

Pozzobon, M.T., Valls, J.M., 1997: Chromosome number in germplasm accessions of Paspalum notatum (Gramineae). Braz. J. Genet., Ribeirão preto, v.20, n.1, p.29-34

Simioni, C., Schifino-Wittman, M.T., Dall'Agnol, M., 2006: Sexual polyploidization in red clover, Sci. Agric., Piracicaba, v.63, n.1, p.26-31

<http://www.plantasdaninhasonline.com.br/brizanthaxaraes/pagina.htm> (Accessed on December 17, 2014)

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

	Date de la demande : (réservé aux administrations)
--	---

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE
 à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale

1. Objet du questionnaire technique

1.1.1	Nom botanique	<i>Urochloa decumbens</i> (Stapf) R. D. Webster	[]
1.1.2	Nom commun	Basilisk signal grass, Signal grass, Spreading liverseed grass, Surinam grass	
1.2.1	Nom botanique	<i>Urochloa humidicola</i> (Rendle) Morrone & Zuloaga	[]
1.2.2	Nom commun	Creeping signal grass, Koronivia grass	
1.3.1	Nom botanique	<i>Urochloa ruziziensis</i> (R. Germ. & C. M. Evrard) Morrone & Zuloaga	[]
1.3.2	Nom commun	Congo grass, Congo signal grass, Ruzi grass	
1.4.1	Nom botanique	<i>Urochloa dictyoneura</i> (Fig. & De Not.) Veldkamp	[]
1.4.2	Nom commun	Koronivia grass	
1.5.1	Nom botanique	<i>Urochloa brizantha</i> (Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster	[]
1.5.2	Nom commun	Bread Grass, Palisade grass, Palisade signal grass, Signal Grass	
1.6.1	Nom botanique	<i>Urochloa ruziziensis</i> (R. Germ. & C. M. Evrard) Crins x <i>U. brizantha</i> (Hochst. ex A. Rich.) R. D. Webster	[]
1.6.2	Nom commun		
1.7.1	Nom botanique	<i>Urochloa ruziziensis</i> x <i>Urochloa decumbens</i> x <i>Urochloa brizantha</i>	[]
1.7.2	Nom commun		

2. Demandeur

Nom

Adresse

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

Adresse électronique

Obtenteur (s'il est différent du demandeur)

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

3. Dénomination proposée et référence de l'obteneur

Dénomination proposée
(le cas échéant)

Référence de l'obteneur

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

.....

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- a) apomictique []
b) non apomictique []
d) autre []
(veuillez préciser)

[]

4.2.2 Autre []
(veuillez préciser)

[]

4.2.3 Ploïdie []

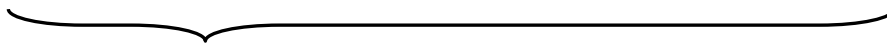
Dans le cas de variétés hybrides, le schéma de production de l'hybride doit être indiqué sur une feuille à part. Il convient d'indiquer en détail toutes les lignées nécessaires pour la production de l'hybride, par exemple

Hybride simple

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

Hybride trois voies

(.....) x (.....)
lignée femelle lignée mâle



(.....) x (.....)
hybride simple utilisé comme parent femelle parent mâle

et en particulier :

- a) toute lignée mâle stérile
b) le système de maintien des lignées mâles stériles.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)

Caractères	Exemples	Note
5.1 Limbe : pilosité (11)		
absente	BRS Tupi	1 []
présente	Mulato II	9 []
5.2 Inflorescence : forme du rachis en section transversale (17)		
triangulaire	MIXE LN 45	1 []
ailée	Mulato II	2 []
en croissant	BRS Piatã	3 []
5.3 Inflorescence : couleur des stigmates à l'anthèse (18)		
blanc	Mulato II	1 []
violet clair	Llanero	2 []
violet moyen	BRS Piatã, MIXE LN 45	3 []
violet foncé	Marandú, Toledo	4 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Inflorescence: couleur des stigmates à l'anthèse</i>	<i>violet foncé</i>	<i>violet clair</i>

Observations:

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété
7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?
Oui [] Non []
(Dans l'affirmative, veuillez préciser)
7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?
Oui [] Non []
(Dans l'affirmative, veuillez préciser)
7.3 Autres renseignements
8. Autorisation de dissémination
a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?
Oui [] Non []
b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?
Oui [] Non []
Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]